

Nouveaux Cahiers du socialisme



18 mois de lockout chez ABI à Bécancour. Les multinationales de l'aluminium bafouent les travailleurs et tout le Québec

Clairandrée Cauchy

Number 23, Winter 2020

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/92914ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif d'analyse politique

ISSN

1918-4662 (print)

1918-4670 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Cauchy, C. (2020). 18 mois de lockout chez ABI à Bécancour. Les multinationales de l'aluminium bafouent les travailleurs et tout le Québec. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (23), 188–194.

18 mois de lockout chez ABI à Bécancour

Les multinationales de l'aluminium bafouent les travailleurs et tout le Québec

Clairandrée Cauchy

Responsable des communications au Syndicat des Métallos

Le déclenchement, par l'employeur, d'un lockout à l'aluminerie de Bécancour, à 3 h du matin le 11 janvier 2018, a pris par surprise les 1030 travailleurs et travailleuses. Pendant un an et demi, ils seront désignés comme « les lockoutés d'ABI » : un terme lourd à porter, avec son lot d'émotions, d'insécurité financière, d'ajustements au sein des familles, de petits boulots, de sentiment d'injustice, de préjugés et de jugement. La période a aussi été marquée par une grande solidarité, entre confrères et consoeurs d'infortune et entre travailleurs et travailleuses de tous les horizons.

La veille du lockout, les membres de la section locale 9700 du Syndicat des Métallos réunis en assemblée générale avaient rejeté dans une proportion de 80,3 % une offre finale de leur employeur, ABI, détenu à 75 % par la multinationale américaine Alcoa et à 25 % par une autre multinationale, l'australobritannique Rio Tinto.

Un lockout « évitable »

En transmettant les résultats du vote à l'employeur, l'exécutif syndical souhaitait reprendre les négociations et annonçait qu'il ne se prévaudrait pas de son droit de grève. L'employeur ne l'entendait pas ainsi.

L'écart entre les parties n'était pourtant pas si grand. Deux points étaient alors en suspens. Le premier est un symbole dans le mouvement syndical : le respect de l'ancienneté dans les mouvements de main-d'œuvre, les syndiqués refusant que des postes convoités soient offerts en premier lieu à l'externe. Le second point en litige concernait les modalités d'un nouveau régime de retraite à financement salarial. Déjà,

avant le lockout, les parties discutaient de ces modalités suivant lesquelles le risque reposerait dorénavant sur les épaules des syndiqués, débarrassant ainsi l'entreprise du passif financier. Bref, les syndiqués étaient en voie d'accepter une immense concession et il ne restait qu'une divergence somme toute mineure sur le montant de la cotisation de l'employeur avant d'arriver à un règlement. Le conflit aurait pu être aisément évité mais il semble qu'il reposait sur un iceberg.

Tout au long du conflit, les syndiqués ont eu le sentiment qu'il y avait anguille sous roche, que les vrais motifs du lockout n'étaient pas ce qui était encore en suspens à la table de négociation mais bien quelque chose de plus profond, de plus complexe.

Une offre qui n'existe plus

Quelques semaines après le déclenchement du lockout, une résolution unanime était adoptée à l'Assemblée nationale, enjoignant aux parties de reprendre les négociations. Une rencontre de conciliation on ne peut plus expéditive s'est tenue le 8 mars.

« Vous vous rappelez l'offre refusée le 10 janvier ? Eh bien ! vous pouvez l'oublier, vous ne la reverrez plus ! », avait alors dit en substance la partie patronale. Les demandes patronales ont ainsi été substantiellement reconsidérées à la hausse. De plus, la direction d'ABI a signifié qu'elle ne considérait plus comme valables les textes déjà paraphés. ABI reniait sa parole. Le paradigme avait changé : il n'était plus question d'effectuer un rapprochement, mais plutôt de creuser les tranchées pour tenir un siège.

À la fin avril, le gouvernement a bien tenté une nouvelle fois de rapprocher les parties en nommant un médiateur spécial, l'ancien premier ministre Lucien Bouchard. Ce dernier n'a pu que constater *de visu* l'impasse, les ouvertures syndicales n'étant jamais suivies d'ouvertures équivalentes de la part de l'employeur.

Le scandale de l'électricité

Les cartes étaient truquées dès le départ. Les contrats d'énergie négociés entre ABI et le gouvernement du Québec permettaient à la multinationale de faire éponger par l'ensemble des Québécois et Québécoises une partie des coûts de son lockout. Comme grande consommatrice d'électricité, autant qu'une ville de taille moyenne, ABI doit normalement payer pour le bloc d'électricité qui lui est réservé, peu importe qu'elle l'utilise ou non. SAUF en cas de force majeure, comme le stipule le contrat. Or, un lockout, décrété unilatéralement par l'employeur, est considéré comme une force majeure ! Si, lors d'un événement réellement hors de son contrôle, la compagnie a l'obligation de tout mettre en œuvre pour rétablir sa production le plus rapidement possible, elle est exemptée nommément d'une telle diligence lorsqu'elle déclenche elle-même un lockout.

En relations de travail, la pression économique d'un conflit se répartit normalement sur les deux parties. Les travailleurs sont privés de salaire et l'employeur subit des pertes économiques. Le contrat d'énergie vient biaiser la donne à l'avantage de la compagnie. Une demande d'accès à l'information a permis d'apprendre que le conflit a engendré sur une période de 18 mois une perte nette de 246 millions de dollars pour Hydro-Québec et par conséquent pour tous les Québécois et Québécoises. Ce montant devra être revu à la hausse au cours des prochains mois, vu le long délai de redémarrage de la production.

Il y a là matière à une réflexion en profondeur sur les retombées des rabais d'électricité consentis aux alumineries. Les fameux contrats en vertu desquels elles s'approvisionnent à des tarifs très avantageux, la plupart du temps bien inférieurs au tarif consenti aux grandes industries, ne comportent pas d'exigences quant au nombre d'emplois devant être maintenus. La porte est grande ouverte à l'abolition (et au transfert à la sous-traitance) de bons emplois, alors que ces derniers constituaient la raison d'être initiale des avantages consentis.

Les faux espoirs suscités par le premier ministre

Lors de la campagne électorale de l'automne 2018, les représentants de la section locale 9700 des Métallos de même que des membres de la direction québécoise du Syndicat des Métallos ont rencontré celui qui allait devenir le premier ministre, François Legault, dans son autobus de campagne, en compagnie du futur député de Trois-Rivières et ministre du Travail, Jean Boulet. Le chef caquiste s'était alors indigné de l'injustice des contrats d'énergie, soulignant le manque de leadership du gouvernement libéral pour aider à dénouer le conflit. En privé, il avait même ouvert la porte à une révision des termes liant l'État et la multinationale, lançant le fameux : « Des contrats, ça se brise, ça se renégocie ».

Devant les médias, le premier ministre avait alors dénoncé l'inaction libérale et mis en doute le sérieux de la compagnie quant à la poursuite des négociations. En pleine campagne électorale, dans les circonscriptions de la Mauricie et du Centre-du-Québec où il souhaitait marquer des points, il s'est posé en champion des lockoutés. Mais il fut moins vaillant, quelques mois plus tard, au moment de sonner la fin de la récréation face à une multinationale qui prenait ses travailleurs et toute une région en otage. Le ministre du Travail, Jean Boulet, a bien tenté d'agir rapidement en nommant un conseil de médiation, formé du médiateur spécial Lucien Bouchard, déjà dans le portrait depuis le mandat donné par le précédent gouvernement, ainsi que de la sous-ministre au Travail, M^e Mélanie Hilinger et du conciliateur Jean Nolin. Là encore, ce conseil n'a pu rapprocher les parties.

Coup de force patronal déjoué

Peu après que les syndiqués eurent souligné le triste anniversaire du conflit, le Syndicat des Métallos a déposé le 23 février une demande d'arbitrage. Le comité de négociation était convaincu de la mauvaise foi de l'employeur et de l'incapacité à atteindre un règlement négocié dans les circonstances. Si l'employeur y avait consenti, les deux parties auraient présenté leur argumentaire à un arbitre qui aurait eu pleins pouvoirs pour trancher le différend et décréter un contrat.

Mais ABI a décliné la proposition du revers de la main. Le règlement de ce conflit ne passerait pas par un arbitrage, pas plus que par un autre « moyen alternatif », faisant ici référence à une éventuelle hypothèse de règlement que le ministre du Travail envisageait de déposer. Ce dernier l'a d'ailleurs fait, sans plus d'effet, quelques semaines plus tard. Tablant sur l'usure du temps, la fatigue morale et les difficultés financières des lockoutés, ABI a plutôt mis au jeu une offre finale et globale dans les jours suivants. Celle-ci proposait nettement moins que l'offre du 10 janvier 2018 à plusieurs chapitres, notamment quant à l'abolition de postes et le transfert de plusieurs emplois à la sous-traitance, au financement du régime de retraite, aux horaires de travail. Le protocole de retour au travail qui l'accompagnait était aussi très provocateur, suspendant la convention collective pour une période qui aurait pu s'éterniser sur toute la durée du contrat.

Les membres ont trouvé la force de résister à cet odieux assaut. Le 11 mars 2019, après 14 mois de lockout, ils ont rejeté cette proposition et le protocole qui l'accompagnait dans une proportion de 82 %, soit un peu plus que lors du vote précédant le déclenchement du lockout. En soi, ce résultat était un acte de résistance et de solidarité. « NOUS SOMMES ENCORE DEBOUT ET SOLIDAIRES » ont lancé les lockoutés à une direction patronale assurée de couper le lien de confiance entre l'exécutif syndical et les membres, dont une part importante était de nouvelles personnes. Le conflit était dur : certains avaient perdu leur maison, la plupart avaient mis leurs projets et leurs rêves entre parenthèses, tous avaient imposé des restrictions à leur famille, des couples s'étaient brisés... Un frisson a parcouru l'échine des participants à cette assemblée au moment du dévoilement du résultat. Non, ce n'était pas une victoire. L'assemblée était traversée par un élan de dignité à l'état pur.

L'ingérence du premier ministre

Les Métallos se sont à nouveau tournés vers le gouvernement du Québec à la fin mars dans l'espoir de rebrasser les cartes. Convaincus qu'une intervention gouvernementale avait aidé à dénouer l'impasse en 2012 lors du lockout qui avait duré six mois à Alma, les Métallos ont tenté de convaincre le gouvernement caquiste d'intervenir à son tour auprès de la direction d'Alcoa. Il était temps pour le premier ministre de donner suite à ses propos tenus en campagne électorale.

Les lockoutés ont organisé une « marche de l'énergie » entre Trois-Rivières et Québec les 26 et 27 mars 2019. Interpelé à l'Assemblée nationale, le premier ministre a vivement dénoncé, à la période des questions, les contrats d'électricité, qualifiant ceux-ci de « *stuffs de junior* » (des trucs de jeunes) mal négociés par les libéraux. Des négociateurs syndicaux aguerris ont sursauté avec une touche d'inquiétude. Quelle crédibilité aura le premier ministre auprès de la compagnie après une telle sortie ? L'élan a été de courte durée. Le 1^{er} avril suivant, le premier ministre a rencontré les deux parties, soit la direction locale d'ABI ainsi que des représentants des Métallos. Il a ensuite fait une étonnante déclaration publique via Facebook et Twitter, prenant position en faveur de l'employeur, soulignant que c'est le syndicat qui « doit faire des compromis ». Il en remettra le lendemain en affirmant que le syndicat en « demande trop » et n'est pas raisonnable. À maintes reprises par la suite, le premier ministre a affirmé que les salaires des lockoutés étaient élevés, soutenant à tort que le conflit portait sur les salaires et les libérations syndicales. Il a cassé du sucre sur le dos des lockoutés, traitant ces victimes d'un employeur intransigeant de « bébés gâtés ».

Le premier ministre avait choisi son camp : celui de la multinationale. Ainsi, il avalisait toutes les velléités patronales visant à réduire les retombées économiques liées au conflit dans le Centre-du-Québec. L'hypothèse de règlement formulée par le ministre du Travail à l'hiver 2019 allait même plus loin que toutes les demandes patronales en matière de libre cours à la sous-traitance. Le gouvernement était prêt à brader les bons emplois. C'est comme si, en pesant de tout son poids contre les syndiqués et en se rangeant du côté de la multinationale américaine, le premier ministre voulait saper le moral des troupes pour accélérer leur capitulation.

Ces propos défavorables aux syndiqués, le premier ministre les a répétés plus d'une dizaine de fois, tantôt à la période des questions, tantôt en commission parlementaire, tantôt en mêlée de presse ou sur les fameux médias sociaux. Il a même eu le culot de les répéter après la traditionnelle rencontre du 1^{er} mai avec les leaders syndicaux, comme un avertissement servi aux négociateurs du secteur public qui attendent dans l'antichambre de croiser le fer en 2020. La Coalition avenir Québec (CAQ) dit vouloir créer au Québec des emplois avec de bons salaires, mais elle tape sur la tête de ceux qui ont déjà de bons salaires. La trahison était vive parmi les familles des lockoutés.

Devant une telle ingérence, le Syndicat des Métallos a porté plainte contre le gouvernement du Québec, estimant que ces déclarations contrevenaient aux engagements du Québec et du Canada en matière de droits du travail et de libertés syndicales. Les prises de position répétées du premier ministre ont clairement nui aux perspectives de règlement du conflit. Il faut ajouter à cela une diminution du prix de l'aluminium au cours de la première année du conflit rendant ainsi moins alléchant un redémarrage rapide de l'usine. Ajoutons que les tarifs imposés par l'administration Trump sur l'aluminium canadien n'ont pas aidé.

Une solidarité exemplaire

Tout au long du conflit, les lockoutés ont fait preuve d'une solidarité exemplaire. L'ensemble du mouvement syndical s'est aussi montré fortement solidaire. La plupart des sections locales des Métallos ont soutenu financièrement les lockoutés d'ABI, plusieurs avec des dons récurrents. Les dons sont aussi venus de nombreux syndicats, toutes bannières confondues. Notons d'ailleurs un appui important des travailleurs de l'aluminium, encore là toutes bannières confondues. Des syndiqués de l'aluminium d'Alma sont d'ailleurs montés à deux reprises, en mai 2018 et mai 2019, avec les lockoutés dans des autobus voyageant jusqu'à Pittsburgh pour manifester à l'assemblée des actionnaires d'Alcoa. Plus de 600 syndicats du Québec et même du reste du Canada et des États-Unis ont appuyé financièrement les lockoutés.

La grande vague de solidarité a culminé le 25 mai par une grande marche familiale dans les rues de Trois-Rivières, où ont convergé des manifestants et manifestantes de partout au Québec. Des leaders de toutes les centrales syndicales, de même que le vice-président international des Métallos, Tom Conway, aujourd'hui devenu président de l'organisation nord-américaine, se sont serré les coudes derrière les lockoutés.



Photo : Daniel Mallette

Conclusion

Peu après cette grande marche, Alcoa a soumis une nouvelle proposition globale et finale, assortie d'une menace – lire « de la promesse » – de fermer la dernière série de cuves si elle était rejetée. La proposition comportait certaines avancées du point de vue des syndiqués par rapport à celle rejetée en mars. L'ancienneté y était notamment respectée dans les mouvements de main-d'œuvre. Le protocole prévoyait un

retour au travail écourté par rapport à la version précédente ainsi que le versement de prestations de la part de l'employeur si tous n'étaient pas de retour au travail à partir de janvier.

L'exécutif syndical en a recommandé le rejet en assemblée générale, l'offre étant toujours inférieure à celle refusée avant le déclenchement du lockout. Les membres ont analysé la situation en profondeur. Convaincus qu'une fermeture de la dernière série de cuves signifiait que le conflit pourrait s'éterniser encore plusieurs mois, voire plus d'un an, ils ont évalué le coût d'un refus. Ils ont conclu, dans une proportion de 80,7 %, que le jeu n'en valait pas la chandelle, que les chances d'avoir mieux plus tard étaient très faibles.

C'est dans un grand respect que s'est terminée l'assemblée, les membres faisant la file à la table pour remercier les élus syndicaux, dont le président Clément Masse, pour l'énergie et l'engagement dont ils ont fait preuve pendant le conflit. Celui-ci s'est terminé comme il s'est déroulé, dans la solidarité et la dignité.